



Soutien A la Parentalité

Note de positionnement de la Fondation pour
l'Enfance

Octobre 2020

La Fondation pour l'Enfance fait le constat que les liens de certains enfants dans leurs milieux familial et extra familial sont de plus en plus fragiles, instables, raréfiés ou distants.

Les familles suivent aujourd'hui un « cycle de vie » qui met à mal la stabilité des liens parents-enfants du fait des divorces et des recompositions. En effet, la monoparentalité qui concerne plus de 21%¹ des familles entraîne parfois plus de précarité. Par ailleurs, 2 parents sur 5² se déclarent en difficulté éducative avec leurs enfants, ne parvenant pas à poser des repères clairs et stables de règles de vie et d'éducation.

Le temps d'attention et de disponibilité parentale a aussi tendance à se réduire : temps de transport accrus, moindre étanchéité entre vie privée et professionnelle, et bien sûr omniprésence du numérique, désormais nomade et multi usages. Au total, le nombre de situations familiales à risque de négligence ou de maltraitance augmente. Les décisions de placement ou de suivi par des services sociaux progressent régulièrement.

Toutes ces mutations impactent aussi le milieu scolaire où les violences entre enfants ont eu tendance à s'accroître, notamment avec l'émergence du cyber harcèlement. La fragilité accrue de tous ces liens peut être à l'origine de **carences affectives et éducatives et de dérives qui affecteront le futur des enfants** : scolarité, insertion sociale et professionnelle, bien-être personnel, construction de relations durables.

Pourquoi la réponse des pouvoirs publics ou du secteur associatif est-elle insuffisante ?

¹ Insee - Recensement de la population 2016 exploitation complémentaire

² Sondage BVA / Apprentis d'Auteuil, avril 2017



Plusieurs phénomènes expliquent cette carence. Tout d'abord, les institutions peinent à actualiser leurs pratiques ou leurs modes d'intervention dans un univers qui a changé radicalement

en peu de temps. Par ailleurs, la prévention précoce des difficultés familiales est insuffisante en raison de moyens alloués trop faibles. Enfin, le soutien aux parents en France est culturellement ancré dans une vision selon laquelle les actions de soutien dépendent de l'adhésion des familles. Les récentes études sur le développement de l'enfant, l'apparition de nouveaux modèles familiaux et les transformations technologiques, notamment numériques, de la société révèlent un changement profond de l'environnement de l'Enfance aujourd'hui. Ces découvertes en neurosciences attestent que seule **la sécurité des liens et la bienveillance de l'entourage** dès le début de la vie de l'enfant permettent un développement. Notre société hyper connectée ne doit pas faire oublier que **les liens indispensables dont un enfant a besoin pour se construire se fragilisent.**

Définition de la parentalité

"Une société qui tient à ses enfants doit veiller sur leurs parents³."

La « parentalité » est un terme au premier abord vague, et dont la signification a été en perpétuel mouvement depuis son émergence à la fin du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui, le concept de parentalité désigne de façon très large la **fonction « d'être parent »**. Dans ce contexte, le terme « parent » renvoie à **tout adulte ayant la responsabilité d'élever un enfant** (le ou les parents biologiques, un grand-parent, un oncle, une belle-mère, une famille d'accueil ou adoptante etc.).

La parentalité qualifie donc le **lien** existant entre un enfant et un adulte reconnu par la loi comme disposant de l'autorité parentale sur cet enfant. Cette relation implique un ensemble de **droits et d'obligations parentales** d'ordre matériels, éducatifs, psychologiques, sociaux, juridiques, culturels et moraux, exercés dans le **but d'assurer le soin, le bien-être, le développement et l'éducation de l'enfant**.

L'exercice de la parentalité, et les exigences qui y sont associées, peut s'avérer difficile et générer des sentiments de solitude, d'impuissance et de mal-être. Ceux-ci peuvent ensuite être préjudiciables au bon développement de l'enfant et à sa construction en tant qu'adulte stable et serein. **Il est donc indispensable de soutenir toute personne exerçant la fonction parentale.**

³ Catherine Gueguen, Pour une enfance heureuse, 304 pages, Éditeur : ROBERT LAFFONT

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Ces quarante dernières années ont été marquées par des **mutations sociétales et juridiques** qui ont fortement affecté le modèle familial.

La composition des familles et leurs modes de vie ont connu de grands chamboulements : augmentation des séparations et des divorces, de la monoparentalité, des familles recomposées, mais également un accroissement de la précarité et de la pauvreté. En 2016, 2.9 millions de mineurs vivaient dans une famille monoparentale⁴ et 2.7 millions vivaient sous le seuil de pauvreté⁵.

A cette **recomposition de la famille** s'ajoute la **nouvelle place prépondérante de l'enfant et de son éducation dans la famille et dans la société**. Cette évolution est en grande partie due aux bouleversements juridiques qui ont marqué ces dernières décennies. L'enfant a bénéficié de l'importance grandissante accordée aux droits humains, et s'est vu reconnaître un véritable statut en droit international et dans le système juridique français. La Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989 a fait de l'enfant un être jouissant de droits, dont l'intérêt supérieur doit prévaloir en toutes circonstances. Partant de ces fondements juridiques, la France a dégagé des besoins dits fondamentaux et prioritaires de l'enfant, impliquant des impératifs éducatifs pour les adultes qui exercent une autorité parentale. Cependant, de nombreux parents se retrouvent en difficulté, et parfois même démunis face à ces **exigences parentales toujours plus prégnantes**.

En 1999 sont apparues les premières **politiques publiques de soutien à la parentalité**, destinées à venir en aide aux parents en difficulté face aux nouveaux enjeux de la parentalité (« **aider les parents à être parents** »). Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle éducatif, pour leur permettre de l'assumer et de l'assurer pleinement. Les dispositifs d'écoute et d'aide

4 INSEE – Recensement de la population 2016

5 Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS 2016

ont un objectif double : favoriser le développement de l'enfant, tout en évitant la séparation de l'enfant et de ses parents. Les politiques de soutien à la parentalité remplissent donc un **rôle de prévention** en déjouant l'ensemble des risques pesant sur les familles et en travaillant au maintien de liens durables et sereins entre les parents et les enfants.

En France, les politiques de soutien à la parentalité répondent à une **logique à dominante familialiste** en créant des dispositifs dont l'utilisation est laissée à la libre appréciation des parents. A cette logique s'oppose une autre, plus **interventionniste**, qui priorise la protection des enfants à la liberté des parents en prônant une



incitation active des parents à faire évoluer leurs connaissances et leurs comportements.

OU EN SOMMES-NOUS ?

Les dispositifs actuels de soutien à la parentalité proposent des **solutions non-intrusives** dans la vie des familles. Il existe différentes structures d'accueil dans lesquels les parents peuvent se rendre librement, sur leur choix, et hors de toute surveillance de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour être écoutés, informés et conseillés dans l'exercice de leur rôle parental (Réseaux d'écoute et d'appui aux parents (REAAP), Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), Points info famille (PIF)). D'autres structures sont dédiées à un aspect spécifique de la vie familiale. Par exemple, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) accompagnent la famille dans la scolarité de l'enfant, notamment en mobilisant les parents dans le suivi quotidien de la scolarité. Des espaces sont également dédiés au maintien du lien parent-enfant dans les familles séparées (Médiation familiale, Espaces de rencontre parents-enfants). Pour les parents en plus grande difficulté, d'autres solutions plus actives et plus intrusives dans la vie quotidienne des familles sont prévues comme alternatives au placement (ex. aide à domicile renforcée).

Un rapport de l'IGAS de 2013⁶ démontre que ces solutions d'accompagnement, et en particulier les REAAP, les LAEP, la médiation familiale et les groupes de paroles, ont un **fort potentiel de réussite** dans le maintien et le renforcement des liens enfants-parents d'une part, et le développement de l'enfant d'autre part (amélioration du fonctionnement intra-familial, développement du lien social et des compétences relationnelles, apaisement individuel et meilleure estime de soi, tant chez les parents que chez les enfants). Surtout, les dispositifs existants de soutien à la parentalité ont la capacité d'éviter les interventions curatives ultérieures. Ainsi, le soutien à la parentalité semble représenter un **investissement « rentable »**. Cependant, le rapport fait également état de résultats décevants de

⁶ Inspection générale des affaires sociales (IGAS), « Evaluation de la politique de soutien à la parentalité » Tome 1, février 2013.

ces dispositifs de soutien à la parentalité. Pour y remédier, l'IGAS suggère une amélioration de la visibilité et de l'évaluation des dispositifs. Malgré ces recommandations, on ne peut que constater qu'elles n'ont été que trop peu mises en œuvre depuis 2013. En effet, le Plan d'action « Dessine-moi un parent », publié par le Gouvernement en 2018, a inscrit, de nouveau, le renforcement de la visibilité et de l'évaluation des dispositifs dans ses préconisations.

On constate aujourd'hui une **fragilité des structures et des activités** des acteurs et, ainsi, une **faible portée des politiques de soutien à la parentalité**. A l'origine de ces limites, on trouve notamment des financements insuffisants et un manque d'accessibilité et de visibilité des dispositifs⁷. En effet, on peut déplorer une présence inégale des structures selon les territoires (en particulier pour les REAAP, la médiation familiale et les espaces de rencontre)⁸, voire une absence totale dans de nombreux territoires de proximité. Ainsi, en 2012, seulement 1 million de personnes ont bénéficié des dispositifs de soutien à la parentalité. Les REEAP touchaient 1 famille sur 10, les groupes de paroles 3 familles sur 100, et 12% des départements n'avaient pas d'espace de rencontre sur leurs territoires⁹. Le manque de visibilité est surtout dû à un manque de promotion des dispositifs.

La Fondation pour l'Enfance regrette notamment que les politiques publiques de soutien à la parentalité n'adoptent pas une approche plus interventionniste, qui encouragerait les acteurs de soutien à la parentalité à aller au-devant des parents et permettrait la prise en charge d'un plus grand nombre de familles en difficulté. En effet, les enquêtes menées ces dernières années révèlent que, malgré les dispositifs de soutien mis en place, de nombreux parents demeurent face à des obstacles. Ainsi, **2 parents sur 5** jugent difficile l'exercice de leur rôle de parents¹⁰ et indiquent se sentir parfois seuls face à l'éducation de leur enfant et avoir besoin du soutien

⁷ Rapport IGAS, 2013 + ministère des Solidarités et de la Santé, Stratégie nationale de soutien à la parentalité « Dessine-moi un parent » 2018-2022.

⁸ Haut Conseil à la Famille, « Les politiques de soutien à la parentalité », septembre 2016.

⁹ Rapport IGAS, 2013

¹⁰ Rapport IGAS, 2013

d'autres personnes¹¹.

Face à ces constatations, le gouvernement a tenté de **relancer le soutien à la parentalité** avec un **plan d'action intitulé « Dessine-moi un parent »**, mis en œuvre sur la période 2018-2022. Si nous pouvons relever des progrès comme une augmentation des ressources financières et des nouvelles propositions d'accompagnement innovantes, cette stratégie souffre des **lacunes déjà identifiées par l'IGAS (pas de lisibilité, pas d'évaluation, non-interventionniste)**.

En effet, les stratégies de communication et de promotion des dispositifs ne prévoient pas d'aller au-devant des parents. Par ailleurs, si les dispositifs de soutien à la parentalité prévus en France ont un fort potentiel de réussite, l'approche est incomplète. En effet, elle ne prend pas en compte des éléments fondamentaux favorisant le renforcement des liens parents-enfants, comme l'importance pour les parents de comprendre et connaître le fonctionnement de leurs enfants.

A l'étranger, certains dispositifs de soutien à la parentalité pourraient servir d'inspiration à la France pour rendre ses propres actions de soutien plus pertinentes et efficaces.

En matière d'intervention et d'évaluation, le Canada et l'Australie proposent des ateliers inspirés de l'éducation positive dont les résultats sont plus qu'encourageants. Le programme « Pratiques Parentales Positives » (ou « Triple P ») a comme objectif de prévenir les problèmes comportementaux, émotifs et de développement des enfants. Pour cela, ils vont travailler à l'amélioration des connaissances des parents sur le fonctionnement de leurs enfants, à la gestion des comportements inappropriés (en encourageant notamment les comportements souhaités) mais aussi en améliorant leur confiance dans l'exercice de leur parentalité.

¹¹ Sondage BVA / Apprentis d'Auteuil, avril 2017

Dans la même optique interventionnisme d'évaluation, les Etats-Unis, le Québec, le Royaume-Uni, la Norvège ou encore la Suisse ont mis en place le programme « Ces années incroyables » (« Incredible Years »), développé par l'Université de Washington à Seattle (Etats-Unis). Ce programme a pour objectif l'amélioration de la relation parent-enfant, grâce à une formation aux habiletés parentales fondée sur une méthodologie participative et collaborative. Le principe est de développer la capacité des parents à trouver eux-mêmes les réponses à leurs difficultés.

Concernant les enjeux de visibilité, le programme irlandais « Teen Parents Support Programme » est un exemple d'information et de diffusion des dispositifs de soutien à la parentalité. En assurant une présence dans des centres d'information et sur internet, le programme va directement au-devant des parents.



De nouvelles annonces du Secrétaire d'Etat pour l'Enfance, vers un renforcement du soutien à la parentalité

Garantir les conditions du bon développement de l'enfant passe par un accompagnement des parents dès le début de la vie de l'enfant. Le gouvernement a commandé un rapport sur les **1000 premiers jours de l'enfant** (du 4^{ème} mois de grossesse aux deux ans), remis par la Commission Cyrulnik au début du mois de septembre 2020. Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat pour l'Enfance et la Famille, a annoncé trois semaines plus tard la mise en place d'un certain nombre de mesures reprenant les préconisations de la Commission pour assurer des interventions précoces et préventives durant cette période charnière du développement de l'enfant.

Globalement, ces nouvelles mesures sont **prometteuses** et annoncent une amélioration des politiques publiques de soutien à la parentalité grâce à des **dispositifs plus interventionnistes**. En effet, ces mesures permettront :

- **Le renforcement de la prévention et de la détection précoce des difficultés familiales**, notamment grâce à un accompagnement soutenu des jeunes mères par les professionnels de l'enfance et le second parent tout au long des **1000 premiers jours** (mise en place de rendez-vous prénataux et d'un suivi postnatal, investissement dans les services de PMI et des unités mères enfants, allongement du congé/paternité/second parent à 4 semaines dont 7 jours obligatoires).
- **Un accompagnement spécifique et renforcé pour les familles en situation de fragilité psychosociale** (situation de handicap, troubles psychiatriques ou psychiques, enfants prématurés), notamment grâce la création d'un **réfèrent parcours**.
- **Une meilleure visibilité des dispositifs de soutien à la parentalité** grâce à une sensibilisation proactive des parents aux services disponibles (rendre l'information sur les dispositifs de soutien plus accessibles et plus compréhensibles, aller au-devant des parents en difficulté).

ENGAGEMENTS DE LA FONDATION POUR L'ENFANCE

Aujourd'hui, la Fondation pour l'Enfance agit pour favoriser la construction précoce de repères affectifs, familiaux, éducatifs et sociaux de l'enfant et de la fonction parentale. Convaincue du rôle primordial que jouent les dispositifs de soutien à la parentalité dans la construction de tels liens, la Fondation est **engagée auprès d'associations dans les actions qu'elles mènent pour accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale**. Cette année, la Fondation pour l'Enfance a sélectionné trois associations qui apportent des solutions innovantes et originales de soutien à la parentalité. Les associations Le Prado, à 180 degrés et PAPOTO (PArentalité POur TOus) ont vocation à **développer les habiletés parentales**, c'est-à-dire à donner des outils de réponse face aux comportements et réactions des enfants. Ainsi, le Prado (avec le programme *Ces années incroyables*), PAPOTO et à 180° avec (le programme *Chagrin scolaire*) aident les parents à comprendre le fonctionnement des enfants, et à trouver les méthodes qu'ils seront capables d'utiliser dans l'exercice de leur rôle parental. Ces projets sont encore locaux, mais l'objectif est de les diffuser dans l'ensemble du pays.

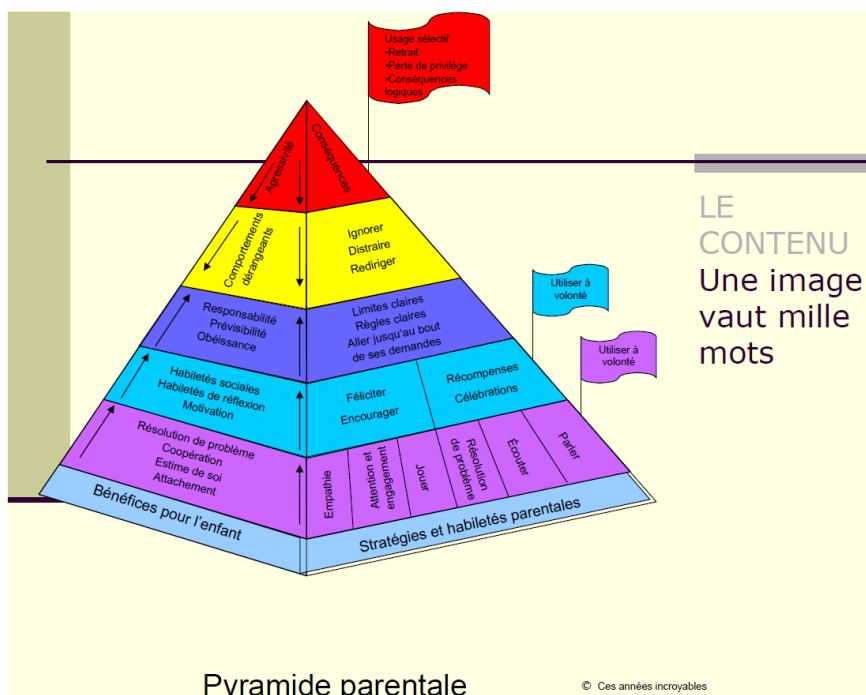
L'introduction en France du programme « Ces années incroyables » par le Prado

Depuis 2016, le Prado met en œuvre le programme « Ces années incroyables », ouvert aux parents d'enfants âgés de 3 à 10 ans et aux professionnels de l'enfance (assistants familiaux et professionnels). Les ateliers ont comme objectifs l'amélioration des relations parents-enfants, le renforcement des habiletés

relationnelles des parents et le développement de leurs capacités à établir des cadres clairs et précis, à gérer les comportements de leurs enfants et à suivre une discipline non-punitive. Le principe est de donner des outils éducatifs, adaptables à chaque foyer. Le Prado se fonde sur la réflexion et la collaboration des

participants. Les résultats des évaluations menées sont plus qu'encourageantes. En effet, elles révèlent un faible taux d'abandon et une forte assiduité des participants du

début à la fin. Surtout, les évaluations font état d'un très haut degré de satisfaction, avec 96% des participants qui estiment avoir tiré de bons, voire de très bons bénéfices.



La pyramide parentale du programme « Ces années incroyables »

PAPOTO : Aller au-devant des familles ne maîtrisant pas la langue française avec des outils de sensibilisation accessibles

Les ateliers de PAPOTO suivent le même principe et les mêmes objectifs que ceux du Prado, mais s'adressent uniquement aux parents pour qui les dispositifs classiques de soutien à la parentalité ne sont pas accessibles du fait d'une faible maîtrise du français. Ainsi, l'association a créé des capsules vidéo dans différentes langues, traitant de

l'attachement, des émotions, de l'importance du jeu, ou encore de la discipline. PAPOTO a aussi mis en place des ateliers dans des PMI, des centres sociaux, des crèches, des écoles pour proposer à ces familles présentant une certaine vulnérabilité psychosociale une guidance parentale autour des besoins fondamentaux de l'enfant. L'objectif

est également d'encourager l'entraide entre les parents. Si l'évaluation de cette initiative est encore en cours, les

premiers retours des participants sont très positifs.

Accompagner les parents dans la création d'un climat familial apaisé avec Chagrin Scolaire

Cette année, la Fondation pour l'Enfance soutien également Chagrin Scolaire dans sa lutte contre le harcèlement entre enfants. Néanmoins, les activités de l'association ne se limitent pas à ce seul but. En effet, Chagrin Scolaire s'investit également dans le soutien à la parentalité pour les familles rencontrant des problèmes relationnels ou psychiques et qui n'ont

pas les ressources financières pour payer des consultations.

Ses équipes de psychopraticiens aident les parents à mettre en place des interactions plus apaisées et plus adéquates avec leurs enfants lorsque des problèmes surviennent, permettant ainsi le renforcement de liens parents-enfants de qualité, durables, stimulants et féconds.

PRECONISATION 1 – Des approches plus interventionnistes

Encourager les acteurs de soutien à la parentalité à aller au-devant des parents pour permettre la prise en charge d'un plus grand nombre de familles en difficulté.

PRECONISATION 2 – Des approches plus visibles pour les parents dans le besoin

Enrayer le manque de visibilité des dispositifs, principalement dû à un manque de promotion auprès des publics dans le besoin.

PRECONISATION 3 – Des approches évaluées

Financer des programmes de soutien à la parentalité qui ont été évalués méthodiquement et qui ont fait leurs preuves.



Publié par la Fondation pour l'Enfance

Reconnue d'utilité publique, la Fondation pour l'Enfance identifie et accompagne les initiatives des acteurs de l'Enfance en faveur du renforcement de liens de qualité, durables et féconds.



Contacts : contact@fondation-enfance.org et clemence.lisembard@fondation-enfance.org

Rendez-vous sur [notre site internet](#) et sur les réseaux sociaux